

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 11 MARS 2015

COMPTE RENDU

Présents : Mesdames ABBAL Marie, BOYER Odette, BRISSON Isabelle, CONSTANTIN Corinne, FARDEL Rose-Marie, FORGET Alisson et JALBY Geneviève.
Messieurs ANGLADE François, FUENTES Thomas, LAFFOND Patrice, LUCAS Yves, ROMERO Jacques, ROUQUIÉ Marcial et WOHMANN Bertrand.

Absent(s) : Monsieur BRAL Amédée **pouvoir** à Monsieur ANGLADE François

Jacques ROMERO est désigné **secrétaire de séance**.

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2015

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITÉ.

2°) FINANCES

COMPTE DE GESTION 2014 – Budget ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 ABSTENTION (Odette BOYER) et 14 voix POUR, approuve le compte de gestion du trésorier municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - Budget ASSAINISSEMENT

Hors la présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Geneviève JALBY, adjointe déléguée aux FINANCES, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 ABSTENTION (Odette BOYER) et 12 voix POUR, adopte le compte administratif de l'exercice 2014, comme suit :

Section d'exploitation	
DEPENSES	50 436.69
RECETTES	77 922.91
Résultat de l'exercice	+ 27 486.22
Report résultat N -1	0.00
<i>Résultat cumulé</i>	<i>+ 27 486.22</i>

Section d'investissement	
DEPENSES	45 942.07
RECETTES	61 617.33
Résultat de l'exercice	+15 675.26
Report résultat N -1	- 14 866.31
<i>Résultat de clôture</i>	<i>+ 808.95</i>
RESTES A REALISER A REPORTER	
DEPENSES	4 200.00
RECETTES	0.00
<i>Résultat cumulé</i> <i>(Besoin de financement)</i>	<i>- 3 391.05</i>

RESULTATS CUMULES	+ 24 095.17
Fonctionnement + Investissement	

BUDGET PRIMITIF 2015 – Budget ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 2 ABSTENTIONS (Odette BOYER et Marcial ROUQUIÉ) et 13 voix POUR, adopte le budget suivant, au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	94 470.00	94 470.00
Section d'investissement	181 794.00	181 794.00
TOTAL	276 264.00	276 264.00

COMPTE DE GESTION 2014 – Budget MAPAD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve le compte de gestion du trésorier municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - Budget MAPAD

Hors la présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Geneviève JALBY, adjointe déléguée aux FINANCES, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, adopte le compte administratif de l'exercice 2014, comme suit :

Section de fonctionnement	
DEPENSES	47 994.58
RECETTES	180 000.00
Résultat de l'exercice	+ 132 005.42
Report résultat N -1	0.00
<i>Résultat de clôture</i>	<i>+ 132 005.42</i>

Section d'investissement	
DEPENSES	130 586.80
RECETTES	123 599.23
Résultat de l'exercice	-6 987.57
Report résultat N -1	- 116 085.93
<i>Résultat de clôture</i>	<i>- 123 073.50</i>
RESTES A REALISER A REPORTER	
DEPENSES	0.00
RECETTES	0.00
<i>Résultat cumulé</i> <i>(Besoin de financement)</i>	<i>- 123 073.50</i>

RESULTATS CUMULES	+ 8 931.92
Fonctionnement + Investissement	

BUDGET PRIMITIF 2015 – Budget MAPAD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, adopte le budget suivant, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	180 000.00	180 000.00
Section d'investissement	232 074.00	232 074.00
TOTAL	412 074.00	412 074.00

COMPTE DE GESTION 2014 – Budget COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 ABSTENTION (Odette BOYER) et 14 voix POUR, approuve le compte de gestion du trésorier municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - Budget COMMUNE

Hors la présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Geneviève JALBY, adjointe déléguée aux FINANCES, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par une ABSTENTION (Odette BOYER) et 12 voix POUR, adopte le compte administratif de l'exercice 2014, comme suit :

Section de fonctionnement	
DEPENSES	960 447.92
RECETTES	1 153 689.01
Résultat de l'exercice	+ 193 241.09
Report résultat N -1	0.00
<i>Résultat de clôture</i>	<i>+ 193 241.09</i>

Section d'investissement	
DEPENSES	645 270.23
RECETTES	855 086.91
Résultat de l'exercice	+ 209 816.68
Report résultat N -1	- 260 037.88
<i>Résultat de clôture</i>	<i>- 50 221.20</i>
RESTES A REALISER A REPORTER	
DEPENSES	97 570.50
RECETTES	63 104.00
<i>Résultat cumulé (Besoin de financement)</i>	<i>- 84 687.70</i>

RESULTATS CUMULES	
Fonctionnement + Investissement	+ 108 553.39

BUDGET PRIMITIF 2015 – Budget COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 2 ABSTENTIONS (Odette BOYER et Marcial ROUQUIÉ) et 13 voix POUR, adopte le budget suivant, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 071 447.00	1 071 447.00
Section d'investissement	669 632.00	669 632.00
TOTAL	1 741 079.00	1 741 079.00

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, approuve les affectations des résultats de fonctionnement comme suit :

Budget ASSAINISSEMENT Section d'exploitation – Compte 002 : 0 € Section d'investissement - Article 1068 : 27 486.22 €

Budget MAPAD Section de fonctionnement – Compte 002 : 0 € Section d'investissement - Article 1068 : 132 005.42 €

Budget COMMUNE Section de fonctionnement – Compte 002 : 0 € Section d'investissement - Article 1068 : 193 241.09 €

3°) FISCALITE LOCALE - Taux d'impositions 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide de reconduire à l'identique les taux d'imposition pour 2015, soit : *Taxe d'Habitation : 16,96% *Taxe Foncière (bâti) : 19,43% *Taxe Foncière (non bâti) : 66,56 %

M. le Maire indique que les taux moyens communaux en 2014 étaient les suivants :

	Au niveau national	Au niveau départemental
Taxe d'Habitation	23.95%	29.69 %
Taxe Foncière (bâti)	20.20%	27.24 %
Taxe Foncière (non bâti)	48.53 %	83.07%

4°) SCULPTURE DU COQ d'INJALBERT - Participation aux frais de reproduction : Souscriptions volontaires

Conformément aux décisions du conseil municipal des 14 janvier et 11 février 2015, un appel à souscriptions volontaires a été lancé, par voie d'affichage et sur le site internet de la commune, pour une participation aux frais de moulage et de reproduction de cette sculpture (1 320 € T.T.C.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, approuve les souscriptions de Mesdames et Messieurs Alain GERVAIS, Jean-Claude PUEO, Odette BOYER, Gilbert RAMBEAUD-DUGOURD, Jacques DEVIQ, Patrice LAFFOND, Jacques ROMERO, Jacqueline COPIN, Sylvette AFFRE, Roland FROIDEVAUX, Corinne CONSTANTIN, Isabelle BRISSON, François ANGLADE.

Les sommes seront inscrites au budget de la commune, en recettes de fonctionnement, à l'article 7488 pour un montant total de 585 €.

5°) FOURNITURE D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES : Adhésion à un groupement de commandes

A partir de 2016, les tarifs réglementés de vente d'électricité disparaissent pour les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (tarifs jaunes et verts).

La mise en concurrence devient donc obligatoire et la commune doit recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics.

Le syndicat Hérault Énergies propose de constituer un groupement de commandes ouvert à toutes personnes morales publiques et privées.

Monsieur le maire expose le fonctionnement et les conditions de participation financières pour la coordination de ce groupement de commandes.

La salle polyvalente est actuellement concernée par cette mise en concurrence. La mutualisation permettra d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir de meilleurs prix.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune, ce groupement de commandes au regard de ses besoins propres en électricité, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE, approuve l'adhésion.

Monsieur le Maire précise que la maison de retraite est également concernée par cette mise en concurrence.

L'adhésion du C.C.A.S. au groupement de commandes, pour cet établissement, sera proposée lors du prochain conseil d'administration.

Odette BOYER dit que puisque l'on parle d'Hérault Energies, est-ce qu'il serait possible pour ce syndicat de prendre la compétence pour l'entretien de l'éclairage Public.

Patrice LAFFOND répond que l'entretien relève de la compétence de la commune et c'est pourquoi un contrat d'entretien a été conclu avec la Société Nouvelle SANCHIS.

Monsieur le Maire dit qu'Hérault Energies apporte son aide, technique et financière, pour les installations nouvelles et les renforcements du réseau.

6°) ECOLE

Alimentation électrique de la classe maternelle de Mme CASONI : Lors de sa construction, cette classe a été raccordée sur le compteur de la salle polyvalente.

Le contrôleur des installations électriques préconise de la désolidariser de la salle polyvalente afin de la raccorder au compteur de l'école qui devra faire l'objet d'une augmentation de puissance.

La société Nouvelle SANCHIS propose de réaliser les travaux de raccordement pour la somme de 2 730 € H.T. (3 276€ T.T.C.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis. La dépense sera inscrite en section d'investissement, à l'opération 9271 – article 21312.

*

Matériel et fournitures d'enseignement : Dotation année scolaire 2015/2016 : Suite à la demande formulée par les enseignants lors du dernier conseil d'école, il est proposé de porter la dotation par élève de 37 € à 40 €, pour la rentrée scolaire 2015/2016. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide de fixer la dotation à 40 € par élève.

7°) RESTAURANT SCOLAIRE - TRAVAUX

Fourniture et pose de gouttières et descentes par l'entreprise CHKAF AZIZ

Les travaux sont subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 27.90 %. Des acomptes ont été obtenus mais le solde devra être sollicité avant la fin de l'année 2015.

Suite à l'abandon du chantier par l'entreprise FR CONSTRUCTION, il a été décidé, lors du conseil municipal du 9 juillet 2014, de confier la fourniture et la pose de gouttières à la Société CHKAF AZIZ pour la somme de 1 373.50 € H.T. (1 648 .20 € T.T.C.)

Cette Société a ensuite signalé que la société FR CONSTRUCTION avait mal positionné les tuiles en débord de toiture et que cela nécessitait une reprise de l'arase. Un devis supplémentaire de 1 985 € H.T. (2 382 € T.T.C.) a été approuvé le 31 juillet 2014.

Parallèlement, des démarches ont été effectuées auprès du mandataire judiciaire et de l'assureur de la société FR CONSTRUCTION afin d'obtenir réparation des malfaçons sur les Lots 2 et 3.

La cessation d'activité de l'entreprise FR CONSTRUCTION n'a pas permis d'obtenir réparation et l'assurance n'a toujours pas répondu au recours qui lui a été adressé au titre de la garantie décennale.

Afin de ne pas perdre la subvention sur ces travaux, il faudrait les faire réaliser rapidement. Après négociation, la Société CHKAF AZIZ a revu ses deux offres à la baisse (- 335.85 € H.T.) et a établi un devis unique qui s'élève à 3 022.65 € H.T. (3 627.18 € T.T.C.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve le nouveau devis présenté par la Société CHKAF AZIZ. La dépense sera imputée en section d'investissement à l'opération 9273.

Odette BOYER demande où en est la situation avec l'architecte.

Monsieur le Maire répond que pour l'instant c'est en « stand-by »

Patrice LAFFOND dit qu'il y a eu un problème surtout dans le suivi des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 11 février, il a été décidé de demander au Trésorier de Murviel de verser à la commune le montant des retenues de garanties qu'il avait conservées pour les lots 2 et 3 (3 444.97 € + 911.02 €) afin de consacrer ces sommes à la réparation des dégâts causés par la Société FR CONSTRUCTION (toit du dojo, grillage et portail coté bassin de rétention...)

Monsieur le Maire informe que si la trésorerie a bien effectué les retenues de garantie sur le lot 2 elle a omis de le faire sur le lot 3 au motif que l'architecte ne l'avait pas mentionné sur les décomptes.

Un courrier a été adressé à la trésorerie pour lui signifier la perte financière que cela représente pour la commune (911.02 €).

La trésorerie reconnaît cette faute de service mais précise qu'elle n'a pas qualité de créer un dommage financier à la commune au vu du P.V. de réception des travaux.

8°) QUESTIONS DIVERSES

PERSONNEL : Un nouvel **Agent de Surveillance de la Voie Publique** a été recruté sous contrat Emploi d'Avenir depuis le 1^{er} mars. A compter du 19 mars et jusqu'en décembre 2015, Il va suivre l'itinéraire de formation spécifique organisée par le C.N.F.P.T. (7 modules de 2 à 4 jours).

Une **secrétaire de mairie** va être recrutée au grade de Rédacteur. Sa mutation devrait intervenir courant mai. Le dossier sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin de créer un poste, en doublon avec celui de Madame GAUBIAC qui sera en congé du 7 mai au 30 juin 2015.

Litige Odette BOYER/Commune de Laurens : Après avoir consulté plusieurs géomètres, un devis d'un montant de 1 055 € H.T. a été signé avec la SELARL LUSINCHI pour parvenir à la délimitation ou au bornage partiel avec la parcelle cadastrée section D 1478

Intempéries de novembre 2014

(Arrêté ministériel du 17 février 2015) La commission interministérielle n'a toujours pas reconnu la commune de Laurens en état de catastrophe naturelle. Un courrier a été adressé au Sous-Préfet de Béziers pour lui demander des explications car les communes de Lieuran et Magalas ont été reconnues.

Monsieur le Maire dit qu'il attend une réponse du Sous-Préfet et, qu'en fonction de celle-ci, il adressera un courrier à tous les sinistrés de Laurens afin de les inviter à demander des explications à la Sous-Préfecture.

(Arrêté ministériel du 20 février 2015) Le Comité National de gestion des risques en agriculture a reconnu le caractère de calamité agricole pour les dommages subis par les agriculteurs de Laurens.

LIGUE CONTRE LE CANCER : Du 19 au 28 mai prochain, la délégation de Laurens va organiser en mairie, dans les salles des associations et du caveau, une exposition-vente de tableaux dont les recettes seront intégralement reversées à la LIGUE DE MONTPELLIER. Ces tableaux, réalisés par Madame PUEO, ont été offerts par Monsieur PUEO.

CIRCUIT DES COTEAUX LANGUEDOCIENS : Les participants à ce circuit, organisé lors du week-end des 13 et 14 juin, se réuniront le 13 juin au Parc de la Source pour un verre de l'amitié. *(280 personnes attendues)*

Les boissons et les verres sont pris en charge par l'Office de tourisme des Avant-Monts Centre Hérault, et le Syndicat des AOC Faugères. La commune de Laurens s'associera à cette manifestation pour offrir la partie « solide » de cet apéritif.

CFMEL : Le Centre des Formation des Maires et Elus Locaux organise, à MIREVAL, le mardi 31 mars, de 9H15 à 12H, une session ayant pour thème « Le Plan Local d'Urbanisme : Pourquoi ? ». Les conseillers intéressés doivent s'inscrire avant le 26 mars.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES : Les élections auront lieu les 22 et 29 mars. Le bureau de vote a été exceptionnellement déplacé au Boulodrome. Afin de s'organiser, Monsieur le Maire demande aux adjoints et conseillers de compléter les tableaux de permanences.

*

Patrice LAFFOND informe qu'un reportage, réalisé par SUD TV, sur l'aire de Lavage et sur la qualité de l'eau du bassin du Libron, est en cours de réalisation. Afin de finaliser son reportage, cette chaîne de télévision va demander une autorisation à la mairie afin qu'un drone survole le Libron pour des prises de vue.

*

Odette BOYER dit qu'elle avait évoqué avec Jacques ROMERO la possibilité de faire un loto dont les bénéfices seraient reversés à la maison de retraite. Madame AFFRE l'a informée que le C.C.A.S. pouvait organiser des lotos.

Pierrette GAUBIAC répond que le C.C.A.S. peut effectivement mettre en place des actions susceptibles de renforcer ses finances, en organisant par exemple loto, tombola ou vide-grenier, mais il faudra nécessairement créer une régie de recettes.

Thomas FUENTES dit que le dernier loto de l'année, dont les bénéfices servent à financer le renouvellement des cartons, pourrait être organisé par le C.C.A.S. si toutes les associations sont d'accord.

Le Maire
François ANGLADE



Signature of François Anglade and official stamp of the Municipality of Laurens, Hérault.